

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹*

Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année 2019

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : Italie

Nom de la zone : Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés : **Année 2019, Année 7 après l'octroi du Diplôme**

Autorité centrale concerné:

Nom : Ministero dell'Ambiente, della Tutela del Territorio e del Mare – Direzione Protezione Natura
Adresse: Via Capitan Bavastro, 174 - 00147 ROMA
Tél : 0039.06.57223433-57223428
Fax : 0039.06.57223470
e-mail : pnm-udg@minambiente.it
www : www.minambiente.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Autonomo Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise
Adresse : Viale Santa Lucia, 67032 PESCIASSEROLI (AQ)
Tel : 0039.0863.91131
Fax : 0039.0863.912132
e-mail : info@parcoabruzzo.it
www : www.parcoabruzzo.it

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1. **Conditions** : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. adopter définitivement le plan de gestion du Parc national (PNALM), dans un délai d'un an au plus, soit d'ici la réunion du Groupe de spécialistes en 2013 ;

Le processus pour l'approbation du Plan du Parc n'est pas encore terminé. Le Plan est encore à l'examen des Régions concernées (Lazio, Abruzzo, Molise).

2. prendre toutes dispositions utiles pour que :

- conformément à la Loi-cadre sur les aires protégées en Italie, des zones périphériques soient créées sur les territoires des régions Abruzzes et Molise, d'ici fin 2013, et qu'une réglementation de la chasse tenant compte de la nécessité de minimiser les dérangements de l'ours au cours de l'automne, soit établie dans ces zones et appliquée à compter de la saison cynégétique 2013-2014 au plus tard ;

Le parc et la Région Abruzzo avec des autres partenaires ont signé un accord pour faire une évaluation ensemble sur l'impact que la chasse peut avoir sur l'ours. Ce projet se déroule avec la collaboration de l'Université de Rome et de l'Institut Supérieur pour la recherche et l'environnement (ISPRA) et avec la collaboration des aires protégées régionales et des parcs nationaux de la Majella et des Abruzzes. Dans le projet est prévu de collecter des données sur la méthodologie de chasse, sur le carnet de chaque chasseur, sur le mouvement des chasseurs et de leurs chiens. Les chiens seront équipés avec des colliers GPS pour tracer leurs mouvements. Le parc pourra mettre à disposition les données des colliers GPS des ours.

La Région Lazio pour la première fois a intégré le calendrier de la chasse de l'année 2019 avec une partie dédiée à la chasse dans la zone périphérique du Parc : dans ce document la région a fixé le rapport un chasseur/40 hectares et réservée la chasse seulement aux chasseurs des pays du parc et de sa zone périphérique.

- la réglementation interdisant les activités pastorales dans la zone A du Parc national soit appliquée de façon absolue et sans délai, et que les élus locaux soient sensibilisés sur cette question ;

Le Parc avec son corps de vigilance et avec l'aide des agents forestiers, a continué l'œuvre de vigilance sur les pâturages dans la zone A. Dans les Mesures de Conservations des sites du réseau Nature 2000 il y a une partie dédiée aux règles pour les pâturages : nombres d'animaux par hectares, période de pâturage, zones fermées, règles sanitaires, modalités d'autorisations ecc.

- une concertation soit engagée sans délai avec les autorités municipales des communes du Parc national, pour la fermeture matérielle des voies d'accès à la zone diplômée, les plus critiques du point de vue de la conservation de la grande faune ; cette concertation devra conduire à ce que des dispositifs de fermeture et une réglementation appropriés tenant compte des droits des tiers locaux, soient établis d'ici fin 2013 ;

Rien de nouveau à signaler.

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. démarrer la mise en œuvre du plan d'action PATOM pour la protection de la population d'ours dans les meilleurs délais, facilitée par l'administration du PNALM ;

L'autorité de gestion du PATOM a fixé les nouveaux objectifs pour la période 2019-2021. Pour les prochaines trois ans ils ont choisi les actions prioritaires suivantes :

- harmoniser et réduire la fragmentation entre les administrations concernées dans la réalisation de certaines actions telles que la chasse, la réduction de l'utilisation des poisons aussi avec l'introduction de nouvelles lois spécifiques, le remboursement des dégâts causés par l'ours dans les aires au dehors du parc et de sa zone périphérique
- prévention des risques liés à la présence de routes, autoroutes, chemin de fer dans la zone principal et dans la zone d'expansion de la population d'ours
- prévention et gestion de risque sanitaires (action destiné surtout aux Régions)
- institution des zones périphériques de tous les parcs nationaux concernés par la présence de l'ours
- monitorage génétique de la population d'ours dans toute sa zone de présence
- mettre en sécurité toutes les sources alimentaires dans les villages fréquentés par les ours problématiques sois à l'intérieur du Parc sois à son extérieur surtout dans les zones d'expansion

Se référant aux nouveaux objectifs nous pouvons signaler les choses suivantes :

1)Pour la gestion des ours problématiques dans l'année 2019 le Parc a capturé deux femelles d'ours pour leur mettre un collier GPS. Une de ces femelles était déjà connue comme ours problématique, l'autre est une jeune femelle que pendant l'automne est allée manger pommier dans un village du Parc. Les colliers nous ont permis de les suivre et d'intervenir pour éloigner les deux ours des villages.

Le Parc a aussi créé un groupe dédié à la mise en sécurité des sources alimentaires avec l'objectif d'intervenir très vite quand la présence des ours dans les villages pouvait créer de problèmes. Le groupe est formé par un coordinateur, un technicien qui connaît bien les caractéristiques des clôtures électrifiées et poulaillers à épreuve d'ours et peut décider quelle tipe de système est le meilleur pour chaque situation et l'équipe assigné à la pose des structures. Ce tipe d'organisation a amélioré la capacité du Parc d'intervenir très vite et avec une meilleur efficacité. Pendant l'année 2019 le Parc a mise en œuvre 65 clôture électrifiées, 49 poulaillers à épreuve d'ours et 18 grillages/portes en fer pour les poulaillers en maçonnerie. Dans certain cas le parc a préféré intervenir avec la cueillette de fruits avec l'aide de bénévoles : dans l'été 2019 on a recueilli 4 quintaux de fruits;

le Parc est aussi en train de signer un accord avec Région Abruzzo pour se faire charge de payer le remboursement des dégâts faits par les ours au dehors de la zone périphérique du parc dans le territoire de quelques commune qui a partie de son territoire dans la zone périphérique et partie au dehors de la zone périphérique. L'accord donc permettra d'avoir le même traitement sois à l'intérieur sois à l'extérieur de la zone périphérique et de réduire le temps de remboursement que pour la Région est très long tandis que pour le Parc est de 50 jour. La Région nous remboursera l'argent payé au dehors de la zone périphérique;

2)l'autorité de gestion (AdG) du PATOM a décidé dans sa dernière réunion de charger l'Université de Rome de rédiger un nouvel protocole pour le monitorage génétique de la population d'ours marsicano. Le dernier monitorage a été l'année 2014 et a intéressé surtout l'aire principal de présence d'ours c'est-à-dire la " core area". Depuis à l'intérieur du monde scientifique on a discuté beaucoup sur la possibilité de faire un nouvel monitorage génétique ours sois dans la "core area" sois dans la partie avec une densité réduite pour avoir un monitorage sur toute la population d'ours. Donc l'AdG a décidé de chargé Mr. Ciucci de rédiger un nouvel protocole de monitorage et de faire une expérimentation de ce protocole pour en tester l'efficacité. Si l'expérimentation donnera des résultats positifs, dans l'année 2021 on fera le monitorage sur toute la population.

2. poursuivre la réflexion en vue de l'inclusion à la zone diplômée des secteurs limitrophes du PNALM, réputés d'intérêt biologique majeur pour les grands carnivores, l'ours et le loup en particulier ;

Rien de nouveau à signaler

3. achever d'ici fin 2012 l'élaboration du plan de développement économique et social, comme prévu par l'administration du PNALM, en vue de le mettre en œuvre rapidement ;

Rien de nouveaux à signaler

4. accroître substantiellement les moyens humains et financiers attribués aux activités scientifiques du PNALM et les adapter aux problématiques complexes auxquelles le parc devra faire face au cours des prochaines années et veiller à ce que ses capacités en général lui permettent d'accomplir ses missions de conservation et de contrôle convenablement ;

Dans le budget 2019 du parc ont été destinés aux activités du Service Scientifique presque 360.000 euro. Le financement a été destiné surtout au programme de gestion de l'ours brun marsicano mais aussi pour une activité de gestion destinée à d'autres espèces : chauves-souris, loutre, chamois, recherches génétiques, forêts.

Le Ministère de l'environnement nous a donné des sources pour la gestion de la biodiversité, 88.000 euro, et nous avons aussi eu un financement par le Ministère des Biens culturels pour le site UNESCO des forêts vétustes de 214.000 euro destiné au plan de gestion des sites italiens du réseau des forêts vétustes.

5. étudier la possibilité d'assermenter l'ensemble des personnels techniques pour le constat des infractions à la réglementation du PNALM ;

Rien de nouveau à signaler

6. engager une réflexion sur l'utilité d'une gestion dirigée du cerf, en liaison avec l'amélioration de l'état de conservation du chamois ;

Dans l'année 2019 finalement le Parc a pu faire le monitoring du cerf et du chevreuil dans son territoire. Le monitoring a intéressé seulement le territoire du Parc et a été conduit avec la méthodologie du pellet-count. Les données du monitoring sont les suivantes :

- pour le cerf la densité moyenne est de 3,8 individu/km²
- pour le chevreuil la densité est de 0,5 individu/ km²

La comparaison avec les données des monitorages précédents nous montre une diminution de la densité moyenne du cerf sur le territoire du parc peut être liée à la progressive occupation de partie de territoire pas encore occupé. Pour le chevreuil la densité actuelle est semblable à celle des monitorages précédents

7. mener un effort particulier en faveur du soutien des activités de tourisme rural en périphérie du PNALM ;

Pendant l'année 2019 le Parc a participé aux événements promotionnels suivants :

- foire "Holiday World", ville de Prague (République Tchèque), mois de février
- foire "Fa la cosa giusta", ville de Milan, mois de mars
- foire "Destination Nature", ville de Paris, mois de mars
- foire "Artigiani in fiera", ville de Milan, mois de décembre

Aux foires ci-dessus le Parc a participé avec les autres parcs nationaux de la région des Abruzzes et avec la Région même. Avec les autres parcs nationaux de la Région des Abruzzes nous avons organisé de nouveau le concours pour le meilleur miel des Parcs, édition 2019.

Le Parc a participé encore aux événements :

- Foire "Fame d'erba", ville de Pescasseroli, mois de juin
- Festival des histoires, festival itinérant dans la Vallée de Comino, Région Lazio, mois d'août
- foire "Pastorizia in festival", village de Picinisco, Région Lazio, mois de août
- foire "Deguscanno", village de Scanno, territoire des Abruzzes, mois de novembre.
- revue théâtrale "Orsitudine", cette année destinée aux écoles des villes de Avezzano (Région Abruzzo), Sulmona (Région Abruzzo), Sora (Région Lazio) et Isernia (Région Molise). Ces quatre villes sont les centres urbains plus voisins au Parc
- foire "Fête Nationale des villages authentiques", village de Barrea, mois de septembre

8. engager une réflexion avec les maires des communes sur la question du nourrissage des animaux d'élevage et de la faune sauvage.

Rien de nouveau à signaler.

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Comme chaque année le Parc a fait le comptage de femelle d'ours avec ourson dans son territoire: pendant le comptage 2019 on a vu 8 femelle avec en total 15 ourson. Une de femelle était signalée entre le Parc et une zone au dehors de la zone périphérique et donc a été signalé par le réseau monitoring ours. Pendant l'été sont arrivés deux événements qui ont intéressé deux oursons :

1) le Parc a reçu une communication d'un ourson seul près de la route qui traverse tout le Parc voisin du village de Pescasseroli. Les techniciens du Parc arrivés sur place ont pu constater que le petit était en bonne condition de santé et qu'il restait tout seul. Après deux ou trois jours de monitoring de l'animal et en ayant localisé la femelle de laquelle il s'était séparé on a décidé de réunir les deux animaux et l'ourson a été pris et transporté dans la zone où se trouvait la mère. La réunion est parfaitement réussie : dans les jours suivants les techniciens du parc ont monitoré la femelle et l'ourson et ont pu vérifier la réussite de l'opération.

2) pendant le mois de août, une nuit, une femelle d'ours avec trois ourson est malheureusement entrée dans le village de Pescasseroli. Poursuivi par une voiture avec des personnes intéressées à prendre de photos de l'animal la femelle a perdu deux oursons qui sont resté séparé de la mère. Dans les jours suivants le personnel du parc a cherché les deux oursons pour le réunir à la mère : après trois jours le personnel chargé du monitoring de la femelle a signalé la présence de deux oursons. Donc un des oursons séparés de la mère a eu la chance de se réunir à sa mère. Du troisième ourson on n'a pas plus trouvé traces Malheureusement l'année 2019 a vu aussi la mort d'un ours, une femelle de 6 ans entrée en collision avec une voiture. L'accident est arrivé au dehors du Parc et de sa zone périphérique, dans la Région Molise.

Le Parc après la mort d'une femelle d'ours avec ses ourson dans l'année 2018 pour noyade dans une cuve d'eau crée sur les pâturages du territoire de Villavallelonga a écrit aux maires des communes du Parc pour faire un monitoring de toutes les cuves présent sur les territoires des villages et pour fermer ces cuves. Jusqu'à ce moment les cuves présent sur le territoire du Parc et de sa zone périphérique sont 43 : avec l'aide des maires des villages on a commencé la fermeture de toutes ces cuves avec grillages en fer ou le remplissent de pierres.

La coopération mise en œuvre entre les parcs nationaux des Abruzzes et de la Majella et la réserve régional du Monte Genzana a produit une étroite collaboration pour la capture d'une femelle d'ours que pendant l'été a fréquenté soit le Parc soit le territoire de la Réserve du Monte Genzana. La capture a eu lieu dans le territoire de la réserve du Monte Genzana et les techniciens chargés de la capture ont équipé la femelle d'un collier GPS.

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Rien à signaler. Les frontières du Parc sont restées les mêmes

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Pendant le 2019 le Parc a :

- produit le quatrième Rapport ours avec informations et données sur l'ours dans le Parc et dans les autres aires protégées des Régions des Abruzzes et dans la Région du Molise;
- produit une nouvelle carte touristique du Parc à l'échelle de 1 :25000 ;
- décidé d'ouvrir des info-point destinés aux visiteurs du parc. Les points d'information constitueront un réseau complet sur le territoire : 24 dans les villages concernés par le parc, 6 dans les Musée du parc, 18 dans les structures certifiées par la Charte européenne du tourisme durable dans les aires protégées (CETDAP), un au siège du Parc à Pescasseroli.

Après les données sur le retour de la loutre dans le Parc le monitoring de l'espèce est continué et nous avons cette année la confirmation de la présence de la loutre dans le parc avec un minimum de deux exemplaires. Avec de pièges photo les scientifique chargés du monitoring ont pris de vidéo et pour la première fois après 40 ans nous avons des images de loutre dans le Parc.

Entre les mois de septembre et d'octobre 2019 le Ministre de l'Environnement a finalement nommé le nouvel Président du parc et le nouvel Directeur : le Président est le Professeur Giovanni Cannata, le Directeur est Mr. Luciano Sammarone. Tous les deux sont chargés par cinq ans.

Dans l'année 2019 a été aussi signalée une nouvelle espèce, *Festuca valesiaca*, espèce relique des steppes glaciaires découverte pour la première fois dans les Apennins centraux.

Dans l'année 2019 a été produit, à l'intérieur des actions du projet Life Floranet dont le Parc est partenaire, un document technique utile pour demander l'élargissement du site du réseau Nature 2000 IT7110205. Cette expansion est nécessaire pour protéger les nouvelles stations de certaines des espèces cibles du projet comme *Astragalus aquilanus* et *Iris marsica* et pour protéger une zone très intéressant du point de vue floristique pour la présence aussi de formes de végétation steppique.

LE DIRECTEUR
LUCIANO SAMMARONE

Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise, décembre 2019.